

Pédobaptême pas motivé par filiation alliancielle parentale chez Augustin * Échantillon de citations

1. Citations où l'intervention des parents au baptême n'est qu'une possibilité parmi d'autres

Augustin d'Hippone, *Lettre 98 à l'évêque Boniface*, § 2, c. 408 (traduction de François Poujoulat *et al.*, 1962) :

« Or, la régénération par la volonté d'autrui au profit de l'enfant qu'on présente est uniquement l'œuvre de l'Esprit qui est le principe de cette régénération. Car il n'est pas écrit qu'il faut renaître de la volonté des parents ou par la foi de ceux qui présentent [le bébé] au baptême ou de ceux qui sont les ministres, mais par l'eau et l'Esprit-Saint {Jean 3:5}. »

Source : Source : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, Éditions Migne, Paris (Île-de-Fr.), 1995, p. 284.

Augustin d'Hippone, *Sermon 176*, § 2, c. 412 (traduction de Louis Villette, 1967) :

« Que dire des petits enfants, s'ils sont affectés par Adam ? Ils sont portés à l'Église, et s'ils ne peuvent y courir par eux-mêmes, ils courent du moins par les pieds des autres, afin d'être guéris. L'Église mère leur prête les pieds des autres pour qu'ils viennent, le cœur des autres pour qu'ils croient [sic], la langue des autres pour qu'ils confessent la foi [sic], afin qu'ils soient sauvés par la confession d'autrui en leur faveur, comme ils ont été accablés par le péché d'autrui dans leur faiblesse. »

Source : Louis Villette, « Le baptême des enfants : Dossier et interprétation », *La Maison-Dieu - Revue d'études liturgiques et sacramentelles* (Conférence des évêques de France), N° 89, 1967, p. 39-40.

Augustin d'Hippone, *De l'âme et de son origine*, § 2:17, c. 419-420 (traduction de François-David Burleraux, 1869) :

« Contre cette condamnation le Sauveur proclame qu'il n'y a qu'un seul remède pour le salut : < Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné > [Marc 16:16]. Le mystère de cette foi s'accomplit dans les enfants par la réponse que font pour eux ceux qui les tiennent sur les fonts du baptême [!], car sans l'accomplissement de ce mystère tous subiraient la condamnation attirée sur toute l'humanité par un seul homme. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-345/versions/de-lame-et-de-son-origine/divisions/55>.

2. Citations où la filiation parentale (biologique ou adoptive) n'est pas décisive/déterminante

Augustin d'Hippone, *Lettre 98 à l'évêque Boniface*, § 5, c. 408 (traduction de François Poujoulat *et al.*, 1962) :

« Certains **présentent des enfants au baptême** [...] **Ceux qui portent les enfants dans leurs bras** (bien qu'ils coopèrent aussi au baptême s'ils sont bons chrétiens) ont pourtant un **rôle moins actif à jouer que la société universelle des saints et des fidèles** qui [...] les aide [...] à **recevoir le Saint-Esprit**. C'est donc là l'ouvrage de **toute l'Église, notre Mère**, qui est l'assemblée des saints ; **l'Église toute entière nous enfante** tous et chacun en particulier. »

Source : Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, *op. cit.*, p. 287.

Augustin d'Hippone, *Lettre 98 à l'évêque Boniface*, § 6 :

« Ne pensez pas, je vous prie, que le **lien du péché originel** ne puisse être rompu sans la **présentation par les parents de leurs enfants** à la **réception de la grâce du Christ** [c-à-d au baptême]. Vous dites, en effet, que < la **faute** leur ayant été transmise par les parents, c'est la foi des parents qui doit les justifier >. Or, vous voyez que **plusieurs ne sont pas présentés par les parents, mais par des étrangers, quels qu'ils soient**. Il arrive aussi que **des fils d'esclaves soient présentés par les maîtres** [!], que des **enfants** soient baptisés après la mort de leurs parents **par les premiers venus**, qui, dans leur **pitié**, leur rendent **miséricordieusement** ce **service**. Parfois encore, de cruels parents abandonnent leurs **enfants** à qui voudra les nourrir ; des **vierges consacrées** qui ont **renoncé pour toujours à la maternité** recueillent les **petits** délaissés et les présentent au **baptême**. »

Source : Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, *op. cit.*, p. 288.

Augustin d'Hippone, *Réfutation de deux lettres des pélagiens*, § 1:22, c. 420-421 (traduction de Jean-Baptiste Raulx, 1869) :

« < Celui qui croira et **sera baptisé, sera sauvé**, mais celui qui ne croira pas, sera condamné > {Marc 16:16}. Voilà pourquoi dans la véritable Église du Sauveur les **enfants** sont censés **faire leur profession de foi par la bouche de leurs parrain et marraine** [!], comme c'est par leur père et leur mère que leur a été transmis le péché dont ils reçoivent la **rémission dans le baptême**. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-346/versions/refutation-de-deux-lettres-des-pelagiens/divisions/64>.

